



---

## DÉLIBÉRATION N° 147/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE A 9H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT VALIDATION DE L'OPÉRATION DE SECURISATION DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BOURG DE CACAO – COMMUNE DE ROURA - ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 26  
Nombre de Procuration : 04  
Date de convocation : vendredi 22 octobre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 30  
Vote :  
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, Monique AZER, Julner BELIZAIRE, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio), Louis-Mike CALUMEY (Visio), Kenny CHENTUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD (Visio), Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Yolande MILZINCK-CINCINAT, Sandrine JACQUES-GAÏL (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT BOULARD, Anne-Michèle ROBINSON, Hélène SERVIUS, Serge SMOCK

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Farah KHAN → **Procuration** à Julner BELIZAIRE, Claude PLENET → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Eliodore TORVIC → **Procuration** à Gilles ADELSON, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU, Pascal BRIQUET, Daniel CASTOR, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY, Christian FAUBERT, Serge FELIX, Patrick LECANTE, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Sandra TROCHIMARA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Xavier CLERVAUX

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission AEP du mardi 26 octobre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 26 octobre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 octobre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 147/2021/CACL** relatif à la validation de l'opération « Sécurisation des ouvrages d'alimentation en eau potable du bourg de Cacao – Commune de Roura » et de son plan de financement.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 147/2021/CACL** relatif à la validation de l'opération « Sécurisation des ouvrages d'alimentation en eau potable du bourg de Cacao – Commune de Roura » et de son plan de financement.

**APPROUVE** le coût estimatif de l'opération à 410 000,00 € et son plan de financement tel que présenté :

<b>Financier</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
OFB – PITE	137 800,00 €	33,61
CACL	272 200,00 €	66,39
<b>Total</b>	<b>410 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

**AUTORISE** le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 29 octobre 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**